Pour réaliser votre demande de subvention LEADER, voici la marche à suivre :

- Remplissez la fiche descriptive de votre projet ci-jointe,
- Argumentez chacun des critères de la grille de sélection ci-jointe,
- Rassemblez, en version numérique, tous les documents justificatifs (statuts, délibération, RIB, SIRET, attestation régime TVA…),
- Rassemblez, en version numérique, les devis pour vos futures dépenses (X2 pour les dépenses supérieures à 3000 €),
- Remplissez les différents formulaires ci-joints (marché public, tableau Excel dépenses, Plan de financement...(vous devrez les déposer sur EUROPAC)),

Vous nous envoyez tous ces documents afin de vérifier la cohérence. En retour, je vous adresserai une fiche d'opportunité qui vous permettra d'accéder à l'étape suivante.

Vous vous connectez sur EUROPAC / Le portail Euro-pac - Europe en Occitanie (europe-en-occitanie.eu) vous créez un compte et saisissez votre projet.

Vous attendez de recevoir **l'accusé de réception** pour pouvoir commencer à réaliser tout engagement juridique (signature devis, achat).

Vous réalisez une vidéo de présentation du projet de 2mn maximum et vous nous l'envoyez.

A partir de ce moment, vous serez dans l'attente de 3 choses :

1) L'instruction règlementaire de votre dossier par les services de la Région qui vont vérifier que votre projet est conforme à la règlementation en vigueur.
2) Le vote de la 1ère subvention par la Communauté de communes
3) Le vote de la subvention Leader par le Comité de programmation du Pays Pyrénées Méditerranée.

NB : Le site EUROPAC possède de nombreux tutoriels en ligne, une hotline téléphonique ainsi qu'une messagerie instantanée par chat-bot.